

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport supplémentaire de la Commission des eaux limitrophes, 1909. (*Document de la session No 19c.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'introduction ou la propagation d'insectes et maladies tendant à détruire la végétation.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de promulguer une loi pour prévenir l'introduction ou la propagation d'insectes et maladies tendant à détruire la végétation, pour pourvoir au paiement d'une indemnité pour les objets détruits à cette fin, à la nomination d'inspecteurs pour l'application de la loi, et à l'imposition d'amendes pour infraction à la dite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre (Perth) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de promulguer une loi pour prévenir l'introduction ou la propagation d'insectes et maladies tendant à détruire la végétation, pour pourvoir au paiement d'une indemnité pour les objets détruits à cette fin, à la nomination d'inspecteurs pour l'application de la loi, et à l'imposition d'amendes pour infraction à la dite loi.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 20) pour pré-

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 20) à l'effet de prévenir l'introduction ou la diffusion d'insectes destructeurs et autres fléaux et de maladies de la végétation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et douze mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—Appointements (y compris Geo. F. O'Halloran à \$6,000), \$359,175; dépenses casuelles, \$13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille neuf cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Appointements, \$100,912.50; dépenses casuelles, \$8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Travail:—Appointements, \$32,300; dépenses casuelles, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Appointements, \$244,975; dépenses casuelles, \$10,500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.